



**DEMANDE D'AUTORISATION DE PORT D'ARME (Convoyeur)  
DEMANDE D'AGREMENT (Gardien art R312-38 du CSI)**

Demande initiale

Renouvellement

<b>Nom de l'organisme demandeur :</b>	
<b>Adresse :</b>	
<b>Nom du responsable du dossier :</b>	
<b>Téléphone :</b>	

<b>Etat civil du bénéficiaire</b>	<u>Renseignement concernant l'agent</u>	<u>Renseignement concernant le père</u>	<u>Renseignement concernant la mère nom de jeune fille</u>
<b>Nom</b>			
<b>Prénom</b>			
<b>Date de naissance</b>			
<b>Lieu de naissance</b>			
<b>Code postal ou pays</b>			

**Adresses domiciliaires des 2 dernières années**

<u>Dates</u>	<u>Adresse</u>	<u>Commune</u>	<u>Code postal</u>
du au			
du au			

**Numéro carte professionnelle du bénéficiaire :**

Date :

Signature :

## Liste des pièces à joindre à cette demande

Les demandes sont reçues uniquement par courrier

- La copie d'une pièce d'identité en cours de validité (Passeport ou Carte nationale d'identité) ou d'une carte de séjour en cours de validité pour les ressortissants étrangers hors Union Européenne.
- Le justificatif de l'aptitude professionnelle : Carte professionnelle délivrée par le CNAPS.
  - pour une activité de convoyage : activité : « TRANSPORT DE FONDS ».
  - pour une activité de gardiennage : activité : « SURVEILLANCE HUMAINE ET ELECTRONIQUE ».
- Un justificatif de domicile récent.
- Un certificat médical datant de moins d'un mois, placé sous pli fermé et attestant que l'état de santé physique et psychique de l'agent n'est pas incompatible avec l'usage d'une arme.
- Lorsque l'employé suit ou a suivi un traitement dans le service ou le secteur de psychiatrie d'un établissement de santé : un certificat médical datant de moins d'un mois, délivré par un des médecins psychiatres se trouvant dans la liste de l'article R. 312-6 du Code de la sécurité intérieure.
- Pour les ressortissants étrangers, le demandeur doit produire un document de son pays d'origine équivalent au bulletin n°3 du casier judiciaire. Tout document rédigé dans une langue étrangère doit être accompagné de sa traduction en français par un traducteur agréé.

Envoyer le dossier (la fiche remplie et l'ensemble des pièces précitées) à l'adresse indiquée ci-dessus.

**- Préfecture de police**  
Direction de la police générale  
Bureau des polices administratives  
Section armement des convoyeurs de fonds  
36 rue des Morillons  
75015 Paris

Vous pouvez joindre la section **le lundi et le jeudi de 9h30 à 12h30 au 01 55 76 25 76.**

En dehors de ces horaires, pour obtenir des renseignements ou nous faire part de vos remarques, vous pouvez :

- consulter le site internet de la préfecture de police ([www.prefecturedepolice.fr](http://www.prefecturedepolice.fr)), rubrique « professionnel », « convoyeurs de fonds »;
- ou écrire à l'adresse de messagerie suivante : [pp-dpg-sdclp-4eb-armes-transportdefonds@interieur.gouv.fr](mailto:pp-dpg-sdclp-4eb-armes-transportdefonds@interieur.gouv.fr);